



Date de dépôt : 20 novembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Skender Salihi : Interrogations sur le retard de la mise en place de l'école de police cantonale à Genève

En date du 1^{er} novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'article 31 de la loi sur la police (LPol) prévoit l'organisation d'une école de formation cantonale, à Genève, pour les candidats aux fonctions de gendarme et d'inspecteur de la police judiciaire.

Cependant, l'école n'est toujours pas pleinement opérationnelle, à Genève, soulevant des questions sur les raisons de ce retard et les mesures envisagées pour y remédier.

Au vu des faits, je me permets de déposer les questions ci-dessous :

- Quelles sont les raisons expliquant que l'école de police n'ait pas encore été implantée à Genève, malgré les dispositions légales ?*
- Existe-t-il un délai précis pour que cette école soit enfin établie dans le canton ?*
- Quels obstacles principaux (budgétaires, logistiques, politiques) freinent la mise en place de l'école à Genève ?*
- Quelles mesures sont actuellement envisagées pour accélérer la création de cette école dans le canton ?*
- Quel est l'impact de ce retard sur le recrutement et la formation des nouveaux policiers dans le canton ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Après un examen attentif par le Conseil d'Etat de la faisabilité d'un retour à Genève de la formation initiale des policières et policiers, il est apparu que sa réalisation ne sera pas possible dans le délai légal.

Le Conseil d'Etat a donc adopté ce jour un projet de loi modifiant l'article 67, alinéa 6, de la loi sur la police, du 9 septembre 2014 (LPol; rs/GE F 1 05), prévoyant un report du délai de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2029, en raison des nombreuses contraintes explicitées dans le cadre de l'exposé des motifs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET